

CHARTRE ETHIQUE

PREAMBULE

PRINTUP INSTITUTE est porté par une équipe de recherche au sein du laboratoire ITODYS, CNRS UMR 7086, de l'Université Paris Cité. L'Université Paris Cité est un établissement public d'enseignement supérieur à caractère scientifique, culturel et professionnel pluridisciplinaire qui remplit une mission de service public de recherche et d'enseignement supérieur, laïque et indépendante de toute sujétion politique, économique, religieuse ou idéologique.

PRINTUP INSTITUTE a pour ambition d'accélérer l'innovation dans le domaine de la santé en développant de nouvelles générations de dispositifs imprimés via des ruptures technologies en favorisant une approche durable. Ses principales missions sont :

- . de dynamiser la recherche partenariale (collaboration industriels/laboratoires académiques),
- . de développer des innovations par une approche pluridisciplinaire et transdisciplinaire en sciences / santé / industrie
- . d'accélérer l'entrepreneuriat et le transfert technologique pour la production de dispositifs médicaux.

PRINTUP INSTITUTE développe une chaîne de valeur de l'électronique imprimée pour la santé, de la recherche à la fourniture de dispositifs médicaux destinés aux professionnels de la santé. L'institut structure, anime et développe cet écosystème avec des synergies associant à l'expertise scientifique et technologique de laboratoires universitaires en sciences et en santé (fournisseurs d'applications potentielles) avec le soutien des partenaires industriels pour couvrir toute la chaîne de valeur.

PRINTUP INSTITUTE entend rappeler, par la présente charte de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique, les valeurs fondamentales qui doivent servir de repères afin que, dans le cadre de ses missions et activités, chacun puisse contribuer à servir l'intérêt général de façon éthique, impartiale et intègre.

DÉONTOLOGIE

La déontologie, définie comme l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une activité professionnelle, est entendue comme s'appliquant essentiellement aux règles de conduite individuelle et de fonctionnement collectif attendues au sein d'une institution publique. La présente charte de déontologie fixe le cadre général dans lequel doit s'inscrire le comportement professionnel de chacun des acteurs et partenaires de l'institut.

Chaque individu/partenaire de PRINTUP Institute doit agir avec dignité, impartialité, intégrité et probité, en respectant l'obligation de neutralité, dans le respect du principe de laïcité, s'abstenant de manifester ses opinions religieuses dans l'exercice de ses fonctions (loi du 20 avril 2016 et article L.141-6 du Code de l'éducation)

Les agents de la fonction publique impliqués dans l'institut doivent veiller à ne pas se placer dans une situation de conflit d'intérêts que le législateur a défini comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif d'une fonction » (art. 25 bis du titre 1er du Statut général de la fonction publique, modifié par la loi du 20 avril 2016).

CONFIDENTIALITE

Chaque membre de PRINTUP INSTITUTE peut être amené à gérer ou à détenir des informations. Ces dernières peuvent porter sur la clientèle, les participants, les sociétés membres de l'institut ou, plus généralement, sur l'environnement économique, commercial ou juridique des institutions et des sociétés (partenaires commerciaux ou financiers, fournisseurs, administrations, autres sociétés du Groupe...). En règle générale, toute information qui n'a pas été rendue publique doit être considérée comme confidentielle. Les informations qui font l'objet d'une réglementation particulière dans certains domaines d'activités, comme les informations commercialement sensibles ou encore les données à caractère personnel (genre, orientation sexuelle, choix religieux ou politique), doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Les activités de production de connaissances et de savoirs sont soumises à des principes d'intégrité scientifique afin d'en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux. Ces activités reposent sur des principes de fiabilité, de rigueur, et de transparence pour enrichir le corpus des connaissances en confiance et en crédibilité.

ÉTHIQUE

PRINTUP INSTITUTE entend affirmer son engagement en faveur de recherches en accord avec les dispositions législatives et réglementaires applicables comme avec les règles d'éthique reconnues par la communauté internationale, qu'il s'agisse des recherches dans le domaine médical ou des recherches en sciences humaines, sociales, cognitives et assimilées. À cet égard, les porteurs ou les porteuses de projets de recherche sont invité(e)s à procéder à une analyse réflexive sur leurs enjeux éthiques. De telles réflexions doivent tout particulièrement concerner les questions relatives aux essais cliniques, des règles éthiques quant à l'expérimentation animale, à la confidentialité et la protection des données personnelles et des informations sensibles. Elles doivent être menées dès la conception des projets et la poursuivre au-delà du stade de conception des recherches. L'article L. 211-1 du Code de la recherche définit « l'éthique de la recherche » applicable également aux universités, lesquelles participent du service public de la recherche (art. L.312-1 du Code de la recherche).

D'une façon générale, les valeurs éthiques, de déontologie et d'intégrité scientifique de PRINTUP INSTITUTE s'appuieront sur les recommandations du comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité Scientifique (CEDIS) de l'Université Paris Cité. PRINTUP INSTITUTE s'engage à réaliser une saisine pour avis des instances suivantes lorsque des questions de déontologie, d'éthique ou d'intégrité scientifique sont en jeu :

- . le comité opérationnel d'intégrité scientifique,
- . le collège des référents déontologues,
- . le comité d'éthique de la recherche,
- . le comité d'éthique en expérimentation animale.

ENVIRONNEMENT

Pour leurs déplacements professionnels, les partenaires de l'institut évitent dans la mesure du possible les transports les plus polluants, notamment l'avion. Pour éviter certains déplacements, PRINTUP INSTITUTE privilégie autant que possible le recours à la visioconférence.

PRINTUP INSTITUTE entend affirmer sa volonté de participer à la résolution des problématiques liées aux enjeux économiques et sociaux de la transition écologique en contribuant à innover dans le domaine des technologies pour la santé à faible empreinte carbone. L'institut soutiendra en particulier les projets de recherche et développement s'inscrivant dans la stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale basée sur l'article 55 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle 1).

Pour s'inscrire dans une démarche de développement technologique respectueux de l'environnement, les composés chimiques de catégorie CMR Classe 1 seront proscrits dans les projets de R&D. Font exception les CMR de classe 1 (classification selon annexe VI du règlement (CE) n°1272/2008 modifié) satisfaisant les deux conditions suivantes :

- . composé ne pouvant être substitué sans conduire à une dégradation réhibitoire des performances du dispositif final,
- . composé dont le remplacement conduit à impact environnemental global du dispositif (fonction, production, distribution, recyclage) négatif.

PRINCIPE DE JUSTE RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION ET DES APPORTS DE CHACUN

Les programmes spécifiques de R&D impliquant des membres de PRINTUP Institute faisant l'objet d'une convention de collaboration ou d'un contrat de prestation établissent formellement un cadre juridique et financier fixé par l'ensemble des parties. Dans le cadre des activités de l'Institut sur des sujets non soumis à une convention de collaboration ou un contrat de prestation, les membres de l'Institut s'engagent à veiller à la juste reconnaissance de la contribution et des apports des autres membres.

CONSEQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT DE LA CHARTE

Des agissements contraires aux principes de la Charte PRINTUP entraîneront immédiatement une exclusion du club PRINTUP Institute et une rupture des relations commerciales et des collaborations avec l'institut.